

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2022/095**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 22

**SÉANCE EN DATE DU 18 OCTOBRE 2022**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 4 : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

À la demande de Monsieur le Préfet de la Moselle et en application du décret n°2022-1091 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, il est proposé de désigner ce correspondant qui aura un rôle central en matière de sécurité civile.

Il sera l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a notamment pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune.

Il accomplit ses missions sous l'autorité du maire. Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Le conseil municipal,

Après que M. le maire a proposé au conseil municipal en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales de procéder à un vote à mainlevée ce qui a été accepté à l'unanimité des voix par le conseil municipal,

Après que M. le maire a proposé la candidature de M. Jean-Gérard HENNARD,  
Aucune autre candidature n'étant présentée,

Après avoir procédé au vote,

À l'unanimité des voix,

- désigne M. Jean-Gérard HENNARD, correspondant incendie et secours de la commune de Sarralbe.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 25 octobre 2022

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 24 octobre 2022

Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

